

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 17 mai à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 10 mai 2021

Étaient présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme HARRIBEY Laurence, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. SORE Serge portant pouvoir de M. LAGRAVE Renaud.

Étaient présents en visioconférence : Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, M. DUDON Alain, Mme BREQUE Claudie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. TULARS Bernard portant pouvoir de M. CARRERE Paul, M. BLANC SIMON Jean-Luc portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme NADAU Marie-Françoise, M. LANUSSE Denis, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme NADAU Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. TULARS Bernard, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. BLANC SIMON Jean-Luc, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : Mme NAYACH Laure (excusée), Mme VALIORGUE Magali (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme VEILLARD Carole, M. SARTRE Philippe, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

MARCHES PUBLICS :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A LA MNBA

Délibération rectificative suite erreur matérielle

Par délibération n° 30 du 31 mars 2021, le Comité syndical du Parc a approuvé la signature d'un avenant au Marché public pour « la Fourniture et la livraison de repas en liaison froide à la MNBA » attribué en date du 04 avril 2019 à la Société SOREBOU - LB Restauration (via son Etablissement secondaire, ELIOR).

Cet avenant au marché permet de passer de 20 à 34% de composantes bio par mois, de renouveler la proposition de menus de la Maison de la Nature et de les valoriser dans une nouvelle présentation, l'incidence financière respectant les conditions réglementaires prévues par le Code de la Commande publique.

En raison d'une erreur de retranscription du prix pour le repas VIP N°3 sur la proposition de tarif transmise par l'entreprise et dans la mesure où le prix erroné est inférieur au prix du marché de base, pour une prestation de qualité supérieure (prix actuel de 17.692 € HT et nouveau prix avec 34% de Bio s'élevant à 18.399 € et non pas 17.399 €),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** la proposition financière rectifiée de l'Entreprise SOREBOU/ELIOR,

- **D'AUTORISER le Président** à signer un avenant rectificatif ainsi que les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 18 mai 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

